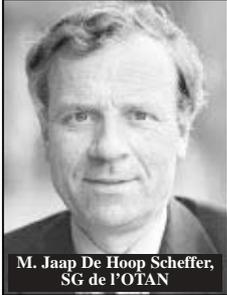




Les ministres de la Défense des pays membres de l'OTAN se réunissent les 9 et 10 février à Taormina (Italie)

Lutte antiterroriste, dialogue et partenariat, opérations de maintien de la paix dans l'agenda du sommet

De notre envoyé spécial Tahar Mohamed Al-Anouar



M. Jaap De Hoop Scheffer, SG de l'OTAN

Agenda particulièrement chargé pour les ministres de la Défense des pays membres de l'OTAN, réunis à Taormina, en Italie, où devrait être réaffirmée la primauté du lieu transatlantique sans qu'il ne soit exclu qu'il fasse l'objet d'une mise à l'épreuve au regard du traitement des questions internationales urgentes : lutte anti-terroriste, programme de modernisation, dialogue et partenariat, la stabilité et la sécurité avec l'évaluation des engagements de l'Alliance, la question cruciale du financement, seront au centre des discussions durant la session qui s'ouvre. S'agissant de cette dernière, il faut se rappeler que le nombre des engagements de l'organisation a toujours placé la question du financement au cours des préoccupations des pays membres, en raison de la nécessité, faite à l'Alliance, à devoir honorer les responsabilités qui sont les siennes en matière de paix et de sécurité. La question du financement nécessite pour ce faire très souvent, de laborieux arbitrages. L'alliance travaille en vue d'élaborer un système plus fiable et plus équitable de financement des opérations de maintien de la paix selon les points de vue des décideurs de l'organisation.

Le succès des missions menées sont attribuées au travail acharné accompli parfois en coordination avec l'organisation des Nations unies.

Cela étant, l'OTAN n'a ni l'ambition, ni les capacités, ni les moyens financiers d'être le gendarme du monde rappelle souvent son secrétaire général, M. Jaap de Hoop Scheffer. Si les Alliés dit-il, considèrent que les intérêts de l'Alliance sont en jeu, l'OTAN peut intervenir, c'est cela la règle. L'ambition du premier responsable de l'organisation, reste pourtant d'en faire un forum politico-militaire qui exprime le principe du consensus politique entre les membres. Toute la politique d'ensemble devrait être imprégnée, à l'avenir, de cet esprit-là.

La fin de la guerre froide a radicalement modifié la perception de la menace telle que la conçoit, en tout cas, les pays de l'Alliance.

La nouvelle politique de la défense se heurte aujourd'hui pour l'OTAN à deux problèmes de taille lorsqu'on cherche à en définir les grandes orientations. Le premier est lié à l'incertitude généralisée qui caractérise la dynamique du système international actuel, et par conséquent à l'incapacité de cerner la nature des menaces contre la stabilité internationale.

Les sujets de préoccupations à ce propos sont situés au niveau des pressions démographiques, de la raréfaction des ressources à l'échelle mondiale, à l'accroissement du nombre de réfugiés, à la prolifération des armements, à l'extrémisme politique, ethnique et religieux. Pour toutes ces raisons, la mission de l'Alliance, en disant ses décideurs, doit contribuer au maintien de la stabilité globale et tout particulièrement à l'échelle de la zone euro-atlantique, là où la nécessité d'agir se fait sentir.

Le maintien de la paix et de la sécurité étant jugés indivisibles, l'Alliance a été amenée à accorder un intérêt de plus en plus croissant à des problèmes qui ne relèvent pas directement de l'engagement militaire, mais qui nécessitent une vigilance accrue, car constituant une menace pour la stabilité et la sécurité de pays.

Ainsi, le trafic de drogue, le trafic des armes, la protection des frontières contre les activités illégales, la surveillance des mers, celle de l'environnement, sont jugés comme ayant partie liée aux aspects strictement militaires et justifient l'attention qui leur est portée par les politiques de défense mises en place. Pour les décideurs de l'Alliance, la plupart des menaces ainsi identifiées ne peuvent être contrées que par une coopération élargie qui permet la mise en mouvement de l'ensemble du système international, parce que les facteurs d'instabilité se trouvent parfois loin des centres de décisions. Globalement, la perception que se font les responsables de l'OTAN du rôle de l'Alliance en matière de défense, est que l'organisa-



tion transatlantique demeure une composante essentielle de la politique de sécurité et de défense générale.

Elle contribue en tant qu'instrument de gestion des crises et un forum de sécurité à vaste échelle. La doctrine militaire précise que l'OTAN participe aux efforts de la communauté internationale pour la préservation de la paix et de la sécurité.

En tant qu'organe de sécurité collective, elle vise également à la prévention des guerres et des conflits armés, ou demeure engagée à les résoudre et participer en dernier ressort activement au rétablissement de la paix.

L'un des aspects les plus significatifs de la transformation de l'OTAN a été la décision d'entreprendre des opérations de soutien de la paix et de gestion des crises dans les Balkans, région où au cours de la dernière décennie, l'instabilité et les conflits ont constitué des risques directs pour les intérêts des pays de l'Alliance, mais aussi pour la paix mondiale. Non seulement le maintien de la paix représentait une nouvelle mission pour les troupes de l'OTAN, mais leur déploiement dans le cadre d'opérations menées en dehors de la zone définie par le Traité Atlantique-Nord qui consacre l'existence juridique de l'Alliance, n'avait pas été envisagé auparavant.

Le changement est apparu également dans l'organisation des forces conventionnelles afin de les adapter au nouvel environnement de sécurité accordant plus d'intérêt à la souplesse et à la mobilité pour faire face aux situations de crise en impliquant des pays non OTAN.

L'introduction du concept militaire des groupes de forces interarmées, multinationales, en fournit un exemple.

Il consiste à fournir une structure de commandement souple qui laisse les responsables militaires aller chercher dans divers pays les services correspondants aux besoins spécifiques d'une opération militaire donnée.

Ce type d'intervention a déjà été mis à l'épreuve lors des campagnes dans les Balkans. La stratégie de l'Alliance va — dans un autre ordre d'idées, à la modernisation des forces armées des pays membres de l'OTAN et dans le cadre du partenariat et de l'élargissement — s'occuper aussi à la mise à niveau et la modernisation des armées des pays partenaires ou éligibles à l'intégration. Cette politique est justifiée par le besoin du maintien d'un potentiel militaire adéquat et une volonté d'agir collectivement pour la défense commune. Ce sont là des données jugées essentielles dans l'environnement de sécurité actuel.

T. M. A.

L'OTAN et la lutte antiterroriste

Ajouté à l'impératif de défense collective de ses membres, qui consiste dans des missions de maintien de la paix, l'Alliance a intégré dans son agenda la lutte antiterroriste au lendemain des attentats du 11 septembre 2001. Les partenaires des Américains, pour manifester leur solidarité, avaient pris l'initiative exceptionnelle de mettre en œuvre l'article 5 du Traité qui fait d'une agression contre l'un des membres, une attaque contre tous les autres.

Depuis cette date, la question du terrorisme est à l'ordre du jour de toutes les sessions de l'Alliance. Elle le sera encore durant celle qui se déroule à Taormina (Italie), les 9 et 10 février. C'est une question qui reste aussi la plus urgente à régler cela dans le cadre des préoccupations stratégiques qui sont celles de l'Alliance, laquelle élargit son influence hors de la zone euro-atlantique.

Nous tâche, soulignent les responsables au sein de l'Alliance, est d'apprendre à adapter nos politiques et spécialement la politique de défense, qui reste un instrument de défense collective incomparable, pour poursuivre l'objectif d'un monde plus sûr, gravement

menacé aujourd'hui par le terrorisme international. L'OTAN continuera toujours, selon la volonté exprimée par ses dirigeants, de faire face aux situations de menace et engager des missions de maintien de la paix là où elles seront nécessaires de mener, en accord avec l'ensemble des pays membres.

L'essentiel, selon les responsables de l'Alliance, n'est pas perdu de vue qui reste celui de disposer de possibilités d'action en faveur de la sécurité et de la paix, qu'elles soient meilleures et plus nombreuses, en n'excluant pas les possibilités offertes par l'action et la diplomatie préventives. Les actions menées en Afghanistan ne sont pas vues comme une campagne contre Al Qaïda, mais une campagne contre le terrorisme dans le monde entier.

Dans ce cas, le partage de l'information et le renseignement restent de précieuses auxiliaires, comme l'est la lutte contre le blanchiment d'argent qui permet le recyclage de l'argent drainé par le terrorisme.

Le partenariat est conçu aussi comme une évolution qui renforce la sécurité. Il représente aussi un précieux réseau d'échange.

T. M. A.

L'Algérie, un rôle clé

En consacrant sa première visite dans les pays du dialogue méditerranéen à l'Algérie, le secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, marquant l'intérêt de l'Alliance pour l'importance du rôle que l'Algérie pouvait être appelée à jouer dans la stabilité en Méditerranée.

Les impératifs de sécurité dans la région euro-méditerranéenne comptent aujourd'hui au nombre des priorités inscrites dans l'agenda de l'Alliance, et la place qu'occupe notre pays au rang de ces priorités à un caractère stratégique. Dès lors, la visite du secrétaire général de l'OTAN ne pouvait que venir renforcer cet intérêt envers un pays dont le premier responsable de l'Alliance affirme que pour être le dernier à rejoindre le dialogue, il en est aujourd'hui dans son cadre le pays le plus entreprenant.

La lutte antiterroriste, celle engagée contre la prolifération des armes de destruction massive, la gestion des crises, la réforme de la défense et la coopération interarmées, tous ces points contri-

buent à irriguer le dialogue OTAN-pays de la rive sud Méditerranée et ceux de l'initiative d'Istanbul, dialogue dans lequel Alger tient un rôle essentiel. La sécurité en Europe est considérée par les stratèges de l'Alliance comme intimement liée à la sécurité dans la région méditerranéenne. L'Algérie est à la base de propositions dans le cadre de ce dialogue, dont l'une consiste dans la création d'un conseil méditerranéen qui siégerait une fois par an pour débattre de la coopération OTAN-pays du dialogue. L'autre proposition va dans le sens de l'établissement d'une coopération spécifique et individualisée entre l'Alliance et chaque pays de la rive sud, tenant compte du fait que chaque pays à ses propres préoccupations. Le partenariat Algérie-OTAN s'est traduit par des manœuvres militaires et des échanges de délégations, la participation aux réunions de l'Alliance, les séminaires à destination du personnel militaire algérien et la formation.

L'expérience de l'Algérie en matière de lutte antiterroriste est

mise à profit par les stratèges de l'Alliance dans le cadre du dispositif de sécurité mis en place en Méditerranée.

Pour bien montrer que le partenariat Algérie-Otan pouvait très vite prendre valeur de symbole comme revêtir un caractère d'exemplarité, le Président de la République a effectué deux importantes visites au siège de l'OTAN, suivies par la suite par celle du secrétaire général de l'OTAN à Alger.

L'un et l'autre souhaitent un partenariat élargi et renforcé qui en prend aujourd'hui les formes.

La coopération entre l'Algérie et l'Alliance telle qu'elle a été définie est basée sur la co-responsabilité, la complémentarité et le respect des spécificités nationales et régionales. Pour le secrétaire général de l'OTAN, l'Algérie est un partenaire fort qui fait clairement savoir ses besoins.

L'Alliance répond au vœu de l'Algérie en affirmant privilégier une coopération individuelle avec ses partenaires, qui répond à leurs besoins.

T. M. A.